

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 025-200082758-20250708-2025_07_01-DE



Séance du 8 juillet 2025

DCM : N° 2025-07-01

OBJET : AMENAGEMENT DE SECURITE – CREATION DE TROTTOIRS – RD 112 E SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**L'an deux mil vingt-cinq
Le huit juillet**

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 11/07/2025
Convocation du Conseil du
01/07/2025

Membres en exercice : 18
Membres présents : 14
Ayant pris part au
vote : 16
Ayant donné
procuration : 2

Résultat du vote :

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE,

Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT ; M. David HUMBERT, excusé, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY

Absents excusés : Mme Christina MARCHAND, M. Ghislain VICAIRE

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Pierre CLAUSSE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagements de sécurité à l'entrée du village de Foucherans avec la création d'un trottoir entre le mur du cimetière et la RD112E. Ce trottoir permettra de sécuriser le cheminement piétonnier depuis la rue sur le Mont

Une estimation évalue le coût global de l'AMO et des travaux à 20 185 € HT.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- S'engage à réaliser et à financer les travaux d'aménagements de sécurité à l'entrée du village de Foucherans le long du mur du cimetière sur la RD112E, dont le montant s'élève à 20 185 HT
- Se prononce sur le plan de financement suivant :

Subventions du Département (25 % du montant HT 20 185 €)	5 046 €
Fonds libres :	15 139 €
Montant HT	20 185 €
- Sollicite l'aide financière du Conseil Départemental
- S'engage à réaliser les travaux à compter de la date de notification de la décision attributive de la subvention
- Autorise le Maire à signer tout document afférant à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 16 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY

